



Fédération Sportive & Gymnique du Travail  
Commission d'Alsace de Cyclisme

## PUBLICATION DE COURSE

Date de l'épreuve : **Dimanche 23 décembre 2018**  
Lieu : **Blaesheim**

**Titre de l'épreuve : 1<sup>er</sup> Cyclo-cross du Gloeckelsberg**

**ORGANISATEUR** : l'Etoile Cycliste de L'Est.

**COUREURS ADMIS** : licenciés FSGT, FFC et non-licenciés, voir le règlement plus bas.

**ENGAGEMENTS** : à faire parvenir pour le **20 décembre** à : M. Alain DURINGER  
31A rue Wester  
67110 Oberbronn

Les engagements ne seront effectifs que si le règlement est joint (pas d'engagements par téléphone).

**INSCRIPTIONS SUR PLACE + DOSSARDS** : à partir de 12h00 à la salle polyvalente de Blaesheim 3 rue du lavoir.

Clôture ½ heure avant le départ des courses.

Caution pour les dossards : la licence ou 2 €.

Pensez à apporter des épingles à nourrice pour fixer les dossards et éventuellement les épaulettes

### **TARIFS** :

**Licenciés FSGT inscrits avant le 20 décembre** : 5 €

**Licenciés FSGT inscrits sur place** : 8 €

**Non licenciés** : (assurance comprise) 10 €

**Poussins, pupilles et benjamins** : Gratuit

### **DEPART ET ARRIVEE** :

Petit circuit (Poussins, Pupilles, Benjamins) : départ et arrivée à la tour du Gloeckelsberg.

Grand circuit : départ au croisement de la rue de la Montagne et de la rue du Presbytère.



Horaires	Catégories	Durée
13h00	Poussins garçons et filles - 7/8 ans	7 mn
	Pupilles garçons et filles - 9/10 ans	10 mn
13h20	Benjamins garçons et filles - 11/12 ans	15 mn
13h45	Minimes garçons et filles - 13/14 ans	20 mn
	Cadets Dames, SV4 et anciens	30 mn
14h45	Juniors Seniors Vétérans	45 mn

**REMISE DES PRIX** : sur place 30 à 45 mn après l'arrivée de la dernière course.

**Important :**

Le règlement des épreuves sera celui de la Commission de Cyclisme FSGT d'Alsace. Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves. Les commissaires seront ceux désignés par la Commission. Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des seuls licenciés FFC totalisant plus de 200 points au classement national FFC établi au 15 septembre 2018. Les non licenciés et licenciés FFC devront présenter un certificat médical de moins de 1 an.